

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2017-003

Date de convocation : **2 février 2017**

Nombre de délégués en exercice : 28
Nombre de membres présents : 23
Nombre de membres votants : 23

L'an deux mille dix-sept, le **13 FEVRIER** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège : Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, BOURDIER, VIRET, BICHONNIER, DUBAIN, PERRAUD, MARTIN, ANTOINE, CHANA, MICHEL, BESSENAY, CORBIN, PIEGAY, JASSERAND, PEDRO, FONTES, JARICOT, BALAN, ANDREYS, LHOPITAL, DUMORTIER.

Mmes BOULART, BERGER CHAUVIN,

Excusés : MM PERONNET, CARRET

Secrétaire de séance : M. CORBIN

Objet - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau dans le cadre de la solidarité rurale

Monsieur le Président explique que l'Agence de l'Eau peut accompagner les collectivités rurales pour la rénovation et l'entretien des ouvrages d'alimentation en eau potable et d'assainissement (réseaux et stations). Cette aide s'inscrit dans le cadre du programme national de Solidarité urbain rural (SUR), en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

4 communes du SIDESOL sont classées comme rurales (Chevinay, Courzieu, Pollionnay et Yzeron). Le montant des travaux de renouvellement prévus pour 2017 sur ces communes pourraient être subventionnés à hauteur de 30% par l'Agence de l'eau.

La nappe du Garon étant classée en zone sensible (ZRE : zone de répartition des eaux), le SIDESOL devrait être prioritaire pour l'attribution de cette subvention.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau pour le financement des travaux de renouvellement des canalisations présentes sur le territoire des communes rurales dans le cadre de la Solidarité Rurale pour l'année 2017.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Daniel JULLIEN

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le